



L'état de santé du salarié : suivi médical, suspension et rupture du contrat de travail

Faire le point sur la gestion des absences maladie, de la suspension à l'éventuelle rupture du contrat de travail.

OBJECTIFS :

1/ Comprendre les obligations légales de l'employeur en matière de suivi médical des salariés.

2/ Maîtriser les règles encadrant la suspension et la rupture du contrat de travail en cas d'incapacité, d'invalidité ou d'inaptitude.

PUBLIC :

DRH, RRH, assistant RH, responsable paie



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME :

intra-entreprise

Introduction (0,5h).

Le suivi médical des salariés (1h) :

- Les différentes visites médicales et leur périodicité.
- L'incapacité de travail et la suspension du contrat (1h) :**
- Le droit commun : notion d'incapacité de travail, justification des absences, droits et obligations des parties,
> Cas pratique.

L'incapacité de travail et la rupture du contrat (1,5h) :

- Interdiction des discriminations,
- Protection des salariés en AT/MP,
- Conditions de la rupture du contrat : absences prolongées et absences fréquentes et répétées,
> Quiz.

L'invalidité (0,5h) :

- Ses conséquences sur le contrat de travail,
- Invalidité et rupture du contrat.

Le mi-temps thérapeutique (0,5h).

L'inaptitude (2h) :

- La déclaration d'inaptitude,
- Les conséquences de l'inaptitude physique,
> Quiz.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de situations pratiques.
Remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échange et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

formation@sseti.fr • 03 87 74 33 65

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR